

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

- **EN APPELANT AU : 02.32.58.01.90 (Taper 5)**
- **OU PAR MAIL : communenonancourt@wanadoo.fr (indiquer vos disponibilités)**

PASSEPORT BIOMETRIQUE		CARTE D'IDENTITÉ	
Timbres fiscaux		Timbres fiscaux	
- Adulte	86€	GRATUIT Sauf renouvellement suite à perte/vol. Fournir 25€ en timbres fiscaux	
- Enfant 15 ans et +	42€		
- Enfant jusqu'à 14 ans	17€		

MERCI DE VEILLER
A PRENDRE VOS
RENDEZ-VOUS À
L'AVANCE.

LES DÉLAIS PEUVENT
ÊTRE LONGS

RAPPEL : 1 RDV Par Personne

La Pré-demande permet l'achat en ligne des timbres fiscaux

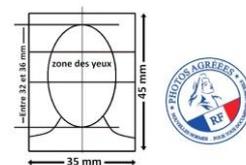
Présence **INDISPENSABLE** de l'intéressé(e) et du même représentant légal s'il est mineur **AU DEPOT ET A LA REMISE** du dossier

La présence du mineur de - 12 ans ne sera toutefois obligatoire qu'au dépôt du dossier

PIÈCES A FOURNIR **OBLIGATOIREMENT**

- Effectuer une pré-demande en ligne sur internet à imprimer :**
[\(http://predemande-cni.ants.gouv.fr/\)](http://predemande-cni.ants.gouv.fr/).
- Titre à renouveler :** Carte Nationale d'Identité ou Passeport.
- Justificatif d'identité valide :** CNI ou passeport.
- Un acte de naissance original de moins de 3 mois** (Renouvellement pour perte, 1ère demande, changement d'état civil, CNI périmée + de 2ans.)
- Justificatif de domicile ORIGINAL de moins de 6 mois, à l'adresse exacte.**
FACTURE / ECHEANCIER - PAS DE COURRIER
(eau, électricité, gaz, tél fixe/portable, taxe d'habitation)
- **HEBERGEMENT CHEZ UN TIERS (parents, amis etc.) :**
Attestation d'hébergement + pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 6 mois de l'hébergeant
- Déclaration de vol** à faire en Gendarmerie + acte de naissance + timbre fiscal à 25€.
- Déclaration de perte** à faire en Mairie + acte de naissance + timbre fiscal à 25€.

PLAQUETTE PHOTOS EN COULEUR



- De moins de 6 mois
- Tête droite, bouche fermée, expression neutre
- Sans lunettes, tête nue, pas de bijoux volumineux
- Fond neutre (le blanc est interdit) / rideau fermé

CAS PARTICULIER

- Changement d'état civil selon la situation :
→ **fournir l'acte de naissance ou mariage.**
- Pour ajout d'un nom d'usage, en cas de divorce :
→ **fournir la décision judiciaire.**
- Pour la mention « veuve »
→ **fournir un acte de décès.**
- Certificat ou décret de nationalité française
→ **original et photocopie, si la mention n'apparaît pas dans l'acte de naissance et que les 2 parents sont de nationalité étrangère.**

PIECES SUPPLÉMENTAIRES

POUR ENFANTS MINEURS

- **LIVRET DE FAMILLE.**
- Jugement de divorce, parents séparés/divorcés : autorisation de l'autre parent + copie de sa CNI.
- Pour inscription de la 2^{ème} adresse, jugement de la garde alternée + justificatif de domicile et CNI du 2^{ème} parent.
- Cartes d'identité des **DEUX** parents ou représentants légaux.

POUR ADULTES SOUS TUTELLE

- Jugement de tutelle + CNI du Tuteur. **La présence du Tuteur est INDISPENSABLE** lors du rendez-vous pour le dépôt du dossier et pour la remise du titre.